

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 29 mars 2018

DCM N° 18-03-29-6

Objet : Attribution de subventions en faveur de projets santé et handicap.

Rapporteur: Mme MERGEN-MOREL

Dans le cadre du Contrat local de santé (CLS) du territoire messin 2017-2020, approuvé par le Conseil Municipal lors de sa séance du 26 octobre 2017, il est proposé de répondre favorablement aux demandes des associations qui présentent un intérêt public local et nécessitent d'être subventionnées pour mener à bien des projets qui, s'inscrivant dans les différents axes du CLS, concourent à la prévention et à la promotion de la santé :

- Commencer la vie en bonne santé (Axe 1 du CLS) :

Le Comité départemental de prévention en alcoologie et addictologie de Moselle souhaite mettre en place le **programme "L'hygiène de vie, on y réfléchit ?"** (fiche-action 3 du CLS) pour les élèves de CM2 des écoles de la Seille et Auguste Prost (environ 100 enfants). Cette action a pour objectif de renforcer leurs compétences psychosociales. La stratégie d'intervention s'inscrit dans une démarche globale d'éducation à la citoyenneté et à la santé et poursuit l'objectif d'aider chaque élève à s'approprier progressivement les moyens d'opérer des choix et d'adopter des comportements responsables. La Ville de Metz est sollicitée au financement de cette action à hauteur de 1 980 €.

Le Réseau de santé Metz arrondissement (RSMA) souhaite "**Sensibiliser les enfants à une hygiène de vie favorable à leur santé**" (fiche-action 4 du CLS). En concertation avec l'Education Nationale, il est proposé d'expérimenter pour l'année 2018 ce partenariat avec deux écoles volontaires : Auguste Prost et Maurice Barrès. Le réseau de santé souhaite mettre en place un programme éducatif auprès des élèves de CE1 et CM1 (91 enfants), intégré au projet pédagogique des écoles, autour du bien-être, de l'équilibre alimentaire et de l'activité physique au quotidien. Des temps de sensibilisation des parents au maintien ou à l'amélioration des comportements bénéfiques à leur santé et à celle de leurs enfants viendront compléter ce programme. La Ville de Metz est sollicitée à hauteur de 2 085 €.

Le Syndicat départemental des orthophonistes de Moselle souhaite mettre en œuvre sur la ville de Metz deux cycles d'ateliers Café des parents "**Parlons ensemble dès la naissance**" (fiche-action 9 du CLS "**Prévenir les troubles du langage : engagement des parents**") qui visent à renforcer les connaissances et compétences des parents d'enfants de 0 à 6 ans en

matière de développement du langage pour en prévenir les troubles. La Ville de Metz est sollicitée à hauteur de 2 240 €.

Le Centre de renseignement et d'information – Bureau information jeunesse (CRI-BIJ) propose d'utiliser un outil de médiation "**Jeu Santé et Citoyenneté**" (fiche-action 18 du CLS) pour aborder les questions de santé et de citoyenneté avec le public jeune (12-25 ans). Ce jeu est conçu par et pour les jeunes avec l'aide de professionnels de santé, des acteurs associatifs et un prestataire spécialisé dans la conception de jeux de société. Il est proposé de participer au financement de ce projet éducatif à hauteur de 3 000 €. Ce projet fera l'objet de l'avenant n°8 de la convention triennale d'objectifs et de moyens 2016-2018 entre la Ville de Metz et le CRI-BIJ.

- Organiser l'accès aux soins et les parcours de santé (Axe 6 du CLS) :

L'Association française de premiers répondants (AFPR) souhaite développer et déployer l'application smartphone "**Premiers répondants**" (fiche-action 52 du CLS) sur le territoire mosellan. Avec l'existence de ce nouveau maillon dans la chaîne des secours, l'objectif est d'augmenter le taux de survie post arrêt cardiaque. La Ville de Metz est sollicitée au financement de ce projet à hauteur de 1 000 €.

Les associations Club Sanzal, Vie Libre et Croix Bleue-sections de Metz, accompagnent les personnes volontaires dans leur parcours de sevrage alcoolique et leurs familles, en complément et en soutien de la prise en charge médicale et sociale, par des permanences, des visites et des groupes d'écoute et d'entraide. Il est proposé de continuer à soutenir ces trois associations à hauteur de 300 € pour Club Sanzal, 700 € pour Vie Libre et 700 € pour Croix Bleue.

L'Association des donneurs de sang de l'agglomération messine favorise la promotion et l'organisation de dons de sang bénévoles. Il est proposé de continuer à soutenir l'action de cette association à hauteur de 1 300 €.

Par ailleurs, au titre de sa politique de soutien aux associations œuvrant pour l'inclusion des personnes en situation de handicap, il est proposé de continuer à subventionner **l'Association des parents d'enfants déficients auditifs de la Moselle (APEDA)** qui les accueille, les accompagne, les conseille concernant la scolarité et la recherche d'emploi, les informe sur les droits et les innovations technologiques au service de ce handicap. Il est proposé d'aider l'APEDA à hauteur de 1 500 €.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU les demandes de subventions des associations,

VU la décision du Conseil Municipal du 29 octobre 2017 approuvant le Contrat local de santé du territoire messin signé par les partenaires le 9 novembre 2017,

VU le projet d'avenant n°8 à la convention triennale d'objectifs et de moyens 2016-2018 entre la Ville de Metz et l'association Centre de renseignement et d'information – Bureau information jeunesse,

CONSIDERANT l'intérêt public des projets proposés par les associations en faveur des messins dans les domaines de la santé et du handicap,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

D'APPROUVER le projet d'avenant n°8 à la convention triennale d'objectifs et de moyens 2016-2018 entre la Ville de Metz et l'association Centre de renseignement et d'information – Bureau information jeunesse,

D'ATTRIBUER les subventions suivantes, pour un montant total de 14 805 euros :

Bénéficiaires	Montant TTC
Comité départemental de prévention en alcoologie et addictologie de Moselle	1 980 €
Réseau de santé Metz arrondissement	2 085 €
Syndicat départemental des orthophonistes de Moselle	2 240 €
Centre de renseignement et d'information – bureau information jeunesse	3 000 €
Association française des premiers répondants	1 000 €
Club Sanzal	300 €
Croix Bleue	700 €
Vie Libre	700 €
Association des donneurs de sang de l'agglomération messine	1 300 €
Association des parents d'enfants déficients auditifs de la Moselle	1 500 €

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents contractuels se rapportant à la présente et notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet des subventions, de leurs conditions d'utilisation ainsi que la faculté pour la Ville d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire

La Conseillère Déléguée,

Catherine MERGEN-MOREL

Service à l'origine de la DCM : Mission Ville pour tous, seniors, santé et handicap
Commissions : Commission Cohésion Sociale
Référence nomenclature «ACTES» : 9.1 Autres domaines de compétences des communes

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 37 Absents : 18 Dont excusés : 12

Décision : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ



CONVENTION TRIENNALE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

PROJET D'ANIMATION 2016-2018 entre LA VILLE DE METZ

et l'association CENTRE DE RENSEIGNEMENT ET D'INFORMATION - BUREAU INFORMATION JEUNESSE

Modifiée par :

- Avenant n°1 en date du 28 avril 2016 pour le versement du solde de la subvention de fonctionnement 2016
- Avenant n°2 en date du 7 juillet 2016 pour le versement d'une subvention pour Etudiant dans ma Ville
- avenant n°3 en date du 15 décembre 2016 pour le versement de l'acompte de la subvention de fonctionnement 2017
- avenant n°4 en date du 30 mars 2017 pour le versement du solde de la subvention de fonctionnement 2017
- avenant n°5 en date du 01 juin 2017 pour l'organisation de la manifestation « CANAP#2 Festival de la jeunesse en Moselle ».
- Avenant n°6 en date du 06 juillet 2017 pour le versement d'une subvention pour Etudiant dans ma Ville
- Avenant n°7 en date du 25 janvier 2018 pour le versement de la subvention de fonctionnement 2018

Entre :

1) La Ville de Metz, représentée par Monsieur le Maire ou son représentant, dûment habilitée aux fins des présentes par délibération en date du 29 mars 2018 ci-après désignée par les termes « la Ville »,

d'une part,

Et

2) L'association dénommée Centre de Renseignement et d'Information - Bureau Information Jeunesse représentée par sa Directrice pour le Comité de Direction, Madame Christine POINSIGNON, agissant pour le compte de l'association, ci-après désignée par les termes « l'Association », et domiciliée : 1 rue du Coëtlosquet 57000 METZ,

d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

PRÉAMBULE

Par délibération en date du 17 décembre 2015, le Conseil Municipal de la Ville de Metz a approuvé la signature d'une convention d'objectifs et de moyens pour la période 2016-2018 selon les modalités d'un conventionnement de type projet éducatif avec ladite Association. Celle-ci prévoit, dans son article 5, la signature d'avenants pour le versement de subventions de fonctionnement ou pour le financement de projets spécifiques. Elle prévoit également, dans son article 3, qu'un avenant précisera chaque année les actions que l'association projette de mener à bien.

L'Association s'engage à mettre en œuvre un projet éducatif dans une dynamique de territoire et à ce titre, la Ville de Metz accepte de participer au financement des dépenses de fonctionnement liées à la mise en place de ce projet pour 2018.

AVENANT N° 8

ARTICLE 1 – Les articles 3 et 5 de la convention d'objectifs et de moyens 2016-2018 sont modifiés et complétés comme suit :

ARTICLE 3 – PROJETS DE L'ASSOCIATION

Concernant l'année 2018, afin de répondre aux objectifs visés à l'article 2, l'Association s'engage à œuvrer pour la mise en place de son projet qui comporte les actions suivantes :

Animation d'un centre de renseignement et d'information tout public

- Accueil journalier du public avec mise à disposition d'informations et de documentations
- Gestion du portail d'information lancé en 2016 orientant les publics vers 3 sites dédiés (Tout public, Associations, Jeunes)
- Modernisation et dématérialisation du guide des salles créé en 2005
- Actualisation, édition et diffusion du guide « Bons plans pour les jeunes »

Mise en place d'animations en direction des jeunes

- Organisation de la campagne des jobs d'été
- Organisation de rencontres jeunes/familles messines dans le cadre des Baby-Sitting Dating
- Participation au salon du logement pour les jeunes
- Coordination du 3ème festival de la Jeunesse de Moselle en co-construction avec les volontaires bénévoles en service civique de la Ville de Metz
- Organisation "d'apéros R", rencontres de jeunes porteurs de projets avec les professionnels et partenaires potentiels du territoire ;
- Opération « Bons plans » pour les jeunes

Accompagnement des projets de jeunes

- Diffusion d'informations sur les dispositifs jeunesse tels Projets Jeunes, dispositif de la Région Grand Est, missions de service civique
- Mise à disposition des compétences, des réseaux mais également des locaux pour favoriser le développement et les initiatives des jeunes porteurs de projets (expositions, rencontres, réunions, animations...)

Promotion de la vie associative

- Animation du Système d'Echange Local inter-associatif (SEL) lancé en 2013, outil de mutualisation des moyens au service des associations, avec animation d'une rubrique mise sur le site internet

En outre, dans le cadre du partenariat développé avec la Ville de Metz, l'Association s'engage également à :

- **participer à des manifestations** comme la fête de quartier de Metz Patrotte, l'opération « Sentez-vous Sport », Metz Plage, le Festival Place à la Rue, Etudiant dans ma Ville, etc.
- **contribuer à la coordination du collectif messin de lutte contre le Sida** et à l'organisation dans ce cadre de la Journée Mondiale de lutte contre le SIDA (JMS)
- **mettre en œuvre la fiche-action 18 du Contrat local de santé du territoire messin 2017-2020**, intitulée « Actualisation du kit éducatif "Jeu Santé et Citoyenneté" »

AVENANT N° 8

ARTICLE 5 – CONCOURS FINANCIER

Sous réserve du vote du budget municipal et de la délibération du Conseil Municipal fixant la répartition de l'enveloppe, l'Association reçoit chaque année de la Ville de Metz une subvention de fonctionnement pour mener à bien son projet et respecter les termes de la présente convention. L'attribution de cette subvention s'inscrit dans la procédure d'instruction financière conduite par la Ville de Metz sur la base du dossier de demande de subvention adressée chaque année par l'Association dans les délais impartis.

L'attribution des subventions de fonctionnement annuelles donne lieu à la signature d'avenants à la présente convention. Des avenants complémentaires peuvent, le cas échéant, être signés pour le financement de projets spécifiques.

L'attribution de chaque subvention pourra être effectuée en plusieurs tranches suivant les modalités propres à la Ville et un calendrier défini en concertation avec l'Association.

Ces subventions pourront prendre en compte, selon les cas après instruction des dossiers de demande déposés par l'Association :

Le fonctionnement général de l'Association :

- une contribution aux frais d'exploitation du local occupé par l'association : électricité, eau, gaz, combustible de chauffage, assurances, loyers, impôts et taxes;
- une participation forfaitaire aux frais de personnel de direction et d'animation ;
- une participation aux frais liés à l'animation ;

Si l'Association fait une demande de subvention pour un projet spécifique :

- une participation de la Ville pour la mise en place de ce projet.

Concernant l'année 2018, le Conseil Municipal, lors de sa séance du 25 janvier 2018 a décidé d'accorder à l'Association **une subvention de fonctionnement de 42 480,00 €** selon le détail suivant :

Fonctionnement général de l'Association :

- 14 480,00 € de forfait pour couvrir une partie des dépenses liées à la gestion des locaux occupés par l'association
- 15 270,00 € pour les frais de personnel de direction et d'animation
- 12 730,00 € pour les frais liés à l'animation

Concernant les projets de l'année 2018, le Conseil Municipal, lors de sa séance du 29 mars 2018, a décidé d'accorder à l'Association **une subvention de 3 000 € pour le financement du projet « Actualisation du kit éducatif "Jeu Santé et Citoyenneté" ».**

ARTICLE 2 – A l'exception des modifications opérées au titre du présent avenant, toutes les autres dispositions de la convention d'objectifs et de moyens demeurent inchangées et continuent de produire leur plein effet.

Fait à Metz, le
(en quatre exemplaires originaux)

Pour le comité de direction de l'Association
La Directrice

Pour la Ville de Metz
Le Maire ou son représentant

Christine POINSIGNON